

<b>Date Convocation</b> 21/02/2024	<p>Le Vingt Sept Février Deux Mille Vingt Quatre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 17</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU</p> <p><b>PROCURATIONS 6</b> : Michel BRUNEAU, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Jean-Marie CAMBRELENG, Manuela AUGEREAU, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU</p> <p><b>ABSENTS 4</b> : Rémy BONNIN, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETARE</b> : Manuella AUGEREAU</p>
<b>Date Affichage</b> 21/02/2024	
<b>Nombre de Conseillers</b>	
- en exercice <b>27</b> - présents <b>17</b> - procurations <b>06</b> - absents <b>04</b>	

## 24-BOURSES BNSSA 2024

### Rapporteur : Brigitte GIGOU

En 2021, la commune a conventionné avec la Ligue Française de Natation pour la mise à disposition d'un bassin mobile de natation. Ce partenariat s'est avéré très constructif et a amené la collectivité et la Ligue à le reconduire en 2024.

Un des premiers axes de travail est la formation par la ligue de jeunes au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

La ligue propose à la commune de former des jeunes insulaires à ce brevet dans le cadre de stages organisés par l'association Vendée Sauvetage Côtier.

Ils durent huit jours et coûtent 650 € (gîte et couvert compris).

Afin d'une part, d'inciter de jeunes insulaires à effectuer cette formation et obtenir le BNSSA, et d'autre part de créer un vivier de maitres-nageurs sauveteurs pour surveiller la plage des vieilles en été, il est proposé d'attribuer en 2024 une bourse de 500 € pour trois jeunes intéressés par cette formation.

En contrepartie, chaque bénéficiaire s'engage à travailler un été (juillet et août) pour la collectivité en qualité de maitre-nageur sauveteur.

### Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **ATTRIBUE** en 2024, 3 bourses de 500 € pour des stages de formation au BNSSA à des jeunes insulaires, soit un montant total pour l'année 2024 de 1 500 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
La maire,  
Carole CHARUAU